Rotary
Club de Dieppe
Côte d'Albâtre

COURSES et MARCHES DES COLOMBIERS D'OFFRANVILLE - 29 Novembre 2026 -

- Règlement -

Le Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre organise le **dimanche 29 novembre 2026** à partir de 9 heures, avec le concours de la ville d'Offranville, la 23ème édition de la Course des Colombiers ouverte à tous les concurrents licenciés ou non.

La manifestation comportera les épreuves suivantes :

–	9h00	Course chronométrée poussins.	né(e)s en 2016 – 2017	(1 km)
–	9h15	Course chronométrée benjamins.	né(e)s en 2014 – 2015	(1.8 km)
–	9h30	Course chronométrée minimes.	né(e)s en 2012 – 2013	(2,5 km)
–	9h30	Randonnée non-chronométrée.	Aux plus de 8 ans	(8.3 km)
–	10h00	Course chronométrée adultes.	né(e)s avant 2012	(10 km)
–	10h00	Marche rapide adultes.	né(e)s avant 2012	(10 km)

Engagements

Les inscriptions se font uniquement sur le site onsinscrit.com accessible à partir du site internet de l'évènement www.coursescolombiersoffranville.fr.

Dates d'inscriptions :

- COUREURS, MARCHEURS RAPIDES et RANDONNEURS ADULTES :
 les inscriptions seront possibles sur le site internet jusqu'au **jeudi 26 novembre à 18H00**.

- COUREURS ENFANTS :
 Les inscriptions seront possibles sur site internet jusqu'au **jeudi 26 novembre à 18h00** et sur place rue de l'Epine, le **samedi 28 novembre entre 15h00 et 18h30 ainsi que le dimanche 29 novembre jusqu'à 8h30.**

Droits d'engagement :

_ Courses enfants : ATTENTION limité à 100 pour l'ensemble des 3 courses.
- Inscription individuelle : Gratuit.

_ Course des 10 km (Adultes) : ATTENTION limité à 1250 participants.
- Inscription individuelle : 13 € (frais de dossier inclus).
- Inscription en groupe dès 10 participants : 11 € (frais de dossier inclus).

_ Marche rapide 10 km (Adultes) : ATTENTION limité à 150 participants.
- Inscription individuelle : 13 € (frais de dossier inclus).
- Inscription en groupe dès 10 participants : 11 € (frais de dossier inclus).

_ Randonnée non-chronométrée : ATTENTION limité à 200 participants.
- Avant 8 ans le jour de l'évènement : Pas d'inscription possible.
- Agé de moins de 15 ans le jour de l'évènement : Gratuit.
- 15 ans et plus : 8 € (frais de dossier inclus).

Rotary
Club de Dieppe
Côte d'Albâtre

Le paiement sera effectué par carte bancaire au moyen du site de paiement sécurisé mis en ligne sur www.coursescolombiersoffranville.fr. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Parcours Prévention Santé (PPS)

Courses à pied et marche chronométrées :

_ Pour les personnes majeures :
la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

_ Pour les coureurs mineurs :
leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Randonnée non-chronométrée:

La randonnée non-chronométrée est ouverte à tous à condition d'avoir 8 ans ou plus à la date de l'évènement. Exceptée l'inscription obligatoire sur le site onsinscrit.com accessible à partir de notre site internet www.coursescolombiersoffranville.fr , il n'y a pas de demande administrative particulière à fournir.

Les randonneurs devront être chaussés correctement (chaussures fermées de randonnée et les bâtons de randonnée sont recommandés).

Rotary
Club de Dieppe
Côte d'Albâtre

Les chiens, vélos et poussettes seront interdits sur le parcours de la randonnée.

L'organisation fournira un dossard (voir ci-dessous les modalités) qui devra être porté par les randonneurs afin de les identifier sur le parcours.

ATTENTION : Le dossard sera exigé pour la remise des lots à la tombola.

Accueil, départ

L'accueil, le départ et l'arrivée se feront rue de l'Epine au gymnase d'Offranville.
Le parking, les vestiaires et sanitaires seront à disposition des participants des épreuves, à proximité du gymnase.

Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés :

_ Dès le Samedi 28 novembre 2026 entre 15h00 et 18h00, soit au gymnase rue de l'Epine à Offranville soit chez un partenaire dont les coordonnées seront indiquées sur notre site internet www.coursescolombiersoffranville.fr

ou

_ Le jour de l'épreuve à partir de 8h00 sur place au gymnase rue de l'Epine à Offranville.

ATTENTION : L'organisation attire l'attention des participants sur la nécessité d'être en possession de l'un des justificatifs exigés au paragraphe Parcours Prévention Santé (PPS), s'il n'a pas déjà été présenté lors de l'inscription en ligne.

Ravitaillements

Pour les coureurs et marcheurs du 10 km, un ravitaillement sera disponible à mi-parcours et pour l'ensembles de tous les participants à l'arrivée.
ATTENTION : Tous les participants (coureurs et randonneurs) devront être munis d'un gobelet pour le ravitaillement final au gymnase.

Respect de l'environnement :

Aucun déchet ne devra être jeté en dehors des poubelles mises à votre disposition aux points de ravitaillement.
Tout contrevenant à cette règle pourra être disqualifié.

Service médical

Une assistance médicale sera assurée sur tous les parcours.
Le service médical sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Responsabilités

En réglant mon inscription, je déclare accepter les 6 points suivants :

- Je certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve, et j'en assume pleinement les contraintes et les risques. J'accepte les conditions d'inscription, et j'assume l'entière et complète responsabilité:
 - en cas d'accident, blessures, voire décès durant le déroulement de cette épreuve
 - en cas d'accident, blessures, voire décès durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve
 - des risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempéries, conditions de circulation, accidents entre participants, ...).

- Je décharge l'association **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, ses représentants, de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette épreuve (cette décharge concerne tous les dommages, faits et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties nommées ci-dessus).

Rotary
Club de Dieppe
Côte d'Albâtre

- La responsabilité du Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre ne pourra être engagée d'aucune manière que ce soit.
- Je renonce à tous recours contre l'association du **Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre**, en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- Je déclare être majeur.
- Dans le cas de l'inscription d'une personne mineure, je certifie avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription.

Droit à l'image.

Tout participant qui se voit attribuer un dossard autorise les organisateurs ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, et ce sans contrepartie financière.

CNIL.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, tous les participants ont droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent.

Remise des récompenses et tombola.

Les récompenses podiums (pour les coureurs et marcheurs chronométrés) seront remises à partir de 11h30, au gymnase d'Offranville.
Une tombola pour tous les participants (coureurs, marcheurs, randonneurs) aura lieu à l'issue de la remise des récompenses.
Les participants devront être présents avec leur dossard pour obtenir le lot.
En cas d'absence du gagnant le lot sera remis en jeu.

Assurance.

Souscrite par les organisateurs en conformité avec la réglementation des courses hors stade. l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourrait survenir pendant la manifestation. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger les participants (notament vigilance verglas, pluie ou vent), l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. En application du règlement FFA, tout accompagnement notamment à bicyclette est interdit.

Chronométrages et résultats.

Les résultats seront affichés pendant la remise des récompenses et consultables à partir du QR code du chronométreur sur le dossard et sur notre site Internet www.coursescolombiersoffranville.fr le soir même.

Course des 10 km non Labellisé FFA

Les 10 km d'Offranville 2025 ne sont pas porteurs du Label FFA qualificatif pour les championnats de France.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.